



# Convention de stage perdue, poursuite possible?

Par **bibol95**, le **03/03/2009** à **18:21**

Bonjour à tous!

Je vous écris pour vous demander quelques conseils sur un gros problème administratif.

Je vous expose mon problème (vous allez rire):

Je dois effectuer un stage en entreprise à partir du 02/03/2009 pour 6 mois. Seulement, pour commencer mon stage, je devais faire signer 4 conventions respectivement par moi, mon directeur de promo, le directeur de la fac et enfin l'entreprise.

Ainsi après avoir obtenu 3 signatures (entreprise, moi et mon directeur de promo), j'ai amené les conventions au secrétariat qui s'occupe des stages pour le transmettre au directeur de la fac (il restait 7 jours pour faire obtenir 4 signatures, amplement suffisant non?).

Cependant, c'est ici où le hic est apparue...

1 semaine après avoir amener mes conventions, les secrétaires (après appel très mouvementer entre la DRH de l'entreprise et la secrétaire de la fac) se sont aperçues que mes conventions avaient été perdues...

Ce qui est bizarre, c'est que je l'aient contacter pratiquement tous les jours pour savoir où s'à en était et bizarrement ils ne se souciaient pas d'une perte éventuelle de ces papiers)

Donc, ceci qui entraîne un retard pour débiter mon stage et qui de plus, me fait passer pour un incompetent auprès de mon entreprise d'accueil (il faut noter tous de même que la DRH de l'entreprise ainsi que mon maître de stage se montre compréhensifs)

Tout ceci m'emmène par désespoir à envisager des poursuites contre ces personnes là car plus le retard augmente et plus le stage obtenu commence à tendre vers le passer....

Je souhaiterai connaître quelles actions pourrai-je envisager où au moins leur montrer des articles pour obtenir un service de qualité ou du moins normal.

En faite juste pour qu'ils prennent conscience que c'est important pour un étudiant pour rentrer dans la vie active, surtout avec le contexte économique actuel.

Je vous remercie d'avance.